



Enquete sociale pour mon enfant

Par **butterfly17**, le **12/08/2012 à 17:09**

Bonjour, mon ex belle-mère me menace de faire une enquête sociale contre moi car elle n'accepte pas les règles de vie que j'inculque à mon fils de 4 ans, par rapport à son point de vue qui dit que l'enfant est roi et décide de ce qu'il veut ou pas et que chez moi j'ai des règles et des horaires pour manger et dormir, or chez elle son petit fils est libre de faire tout ce qu'il veut même se coucher à des heures tardives et décidé du repas. elle en déduit que le rythme de vie que je donne à mon fils est de la maltraitance. a-t-elle le droit de me menacer de ce genre de chose? je vous remercie de votre réponse. cordialement,

Par **cocotte1003**, le **12/08/2012 à 19:41**

Bonjour non les grand-parents n'ont strictement aucun droit sur l'éducation que vous donnez à votre enfant, conseillez lui gentiment de se renseigner avant de vous menacer, cordialement

Par **butterfly17**, le **13/08/2012 à 10:54**

bonjour cocotte1003, je vous remercie de votre réponse, je me sens soulagé. cordialement,

Par **tralala63**, le **24/09/2012 à 11:15**

bonjour, les grands-parents n'ont peut-être rien à dire en ce qui concerne l'éducation d'un

enfant, mais votre belle-mère peut, si elle le veut, faire un signalement auprès des services sociaux.
Mon ex-mari criait partout et surtout devant le juge aux affaires familiales que je m'occupais mal de nos enfants. N'ayant rien à me reprocher, j'ai pris les devants! J'ai demandé au JAF qu'il ordonne une enquête sociale et une enquête médico-psychologique pour que mon ex-mari cesse ces éternelles menaces et pressions ; ça a été radical ! depuis je suis tranquille.

Par **butterfly17**, le **25/09/2012 à 10:07**

bonjour, je vous remercie de votre réponse et je vais faire le nécessaire afin d'être tranquille.